

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Informatics Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-130163/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-130163	Date 2014-02-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-633-26822	
File No. - N° de dossier 633el.24062-130163	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mentor, Michel	Buyer Id - Id de l'acheteur 633el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0230 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**MODIFICATION N° 004 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER
DP n° 24062-130163/A**

La modification n°4 suivante vise à répondre à plusieurs questions reçues d'éventuels soumissionnaires.

Q1. Bon nombre des exigences obligatoires associées aux catégories de ressources demandent de l'expérience à l'intérieur d'un délai déterminé; toutefois, la formulation de l'exigence n'est pas claire.

Par exemple, l'exigence obligatoire O1 relative au conseiller en restructuration de processus opérationnels (RO) de niveau 3 se lit comme suit :

« La ressource proposée doit posséder au moins cent vingt (120) mois d'expérience démontrée à titre de conseiller en RO ou au moins soixante (60) mois d'expérience démontrée avec certification professionnelle reconnue à titre de conseiller en RO, au cours des cent quatre-vingt-douze (192) derniers mois. »

Dans ce cas, un conseiller en RO avec certification professionnelle reconnue doit avoir acquis cinq années d'expérience en RO au cours des cent quatre-vingt-douze (192) derniers mois, mais un candidat possédant cent vingt (120) mois d'expérience sans certification doit-il également avoir acquis ces cent vingt (120) mois d'expérience au cours des cent quatre-vingt-douze (192) derniers mois? En d'autres termes, la période de cent quatre-vingt-douze (192) mois s'applique-t-elle aux DEUX options offertes par l'exigence obligatoire O1?

RI. *Oui, la période de cent quatre-vingt-douze (192) mois s'applique aux DEUX options offertes par l'exigence obligatoire O1.*

Q2. Comme mentionné dans plusieurs questions déjà posées, la définition d'une « grande entreprise hétérogène » cause une certaine confusion. Afin de garantir que nous avons bien interprété les réponses aux questions antérieures, pouvez-vous préciser si l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) correspond à la définition de « *grande entreprise hétérogène* »? La majorité des 75 000 ressources et plus de l'OTAN, une organisation mixte (civile et militaire), demeurent les employés de leurs gouvernements membres respectifs, tout en servant dans le cadre de la structure administrative et de commandement unifiante de l'OTAN. Cette dernière oeuvre dans plus de 20 emplacements et offre de nombreux services.

R2. *Oui, l'OTAN correspond à la définition d'une « grande entreprise hétérogène ».*

- Q3.** Dans un contrat de prestation de services à un autre ministère fédéral, l'État établit son pouvoir de déterminer l'équivalence des garanties de sécurité des ressources étrangères proposées aux fins de prêter les services dans le cadre du contrat. L'État pourrait-il confirmer que, selon ce précédent, les soumissionnaires peuvent proposer des candidats provenant de nations alliées qui détiennent une cote de sécurité de niveau Secret délivrée par cette nation?
- R3.** *Oui, les soumissionnaires peuvent proposer des candidats provenant de nations allées qui détiennent une cote de sécurité de niveau Secret délivrée par cette nation. Toutefois, l'État doit en tout temps demander à l'organisation une preuve de cote de sécurité et, ensuite, confirmer auprès de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) la validité de la cote.*
- Q4.** L'exigence obligatoire O1 pour les niveaux 1 et 2 des catégories **architecte d'affaires, conseiller en RO, conseiller en transformation des affaires et architecte-conseil de l'organisation** demande une « *certification professionnelle reconnue à titre d'architecte d'affaires, de conseiller en RO, de conseiller en transformation des affaires ou d'architecte-conseil de l'organisation* » (respectivement). L'État pourrait-il énumérer *séparément*, pour *chacune* de ces catégories de ressources individuelles, les certifications qu'il exige afin d'être en conformité avec cette exigence? Si les certifications sont différentes pour les niveaux 2 et 3, veuillez décrire les différences séparément. Si elles sont les mêmes, veuillez confirmer que la liste fournie par l'État dans sa réponse sera acceptée comme étant conforme pour les niveaux 2 et 3 à cet égard. Étant donné le court délai de réponse restant, l'État pourrait-il être aussi précis que possible afin d'éviter d'avoir à répondre à des questions supplémentaires?
- R4.** *Les exigences obligatoires stipulent le type de certification exigé pour chaque catégorie, c.-à-d. « une certification professionnelle reconnue à titre d'architecte d'affaires ». Les certifications doivent provenir d'une organisation accréditée reconnue, p. ex. une école accréditée, une organisation de formation accréditée ou un groupe reconnu responsable des normes industrielles, tel que The Group Architecture Forum. Si une certification est jugée conforme, elle sera acceptée pour les niveaux 2 et 3. La réponse de l'État est aussi précise que possible; par conséquent, il ne s'attend pas à avoir à répondre à des questions supplémentaires à ce sujet.*
- Q5.** L'alinéa (v) du paragraphe 3.2 de la partie 2 (page 14 sur 59) de la demande de propositions (DP) stipule qu'« *Une même personne peut être proposée dans plus d'une catégorie de ressources.* » De plus, l'exigence obligatoire O1 concernant les ressources stipule que (par exemple) « *La ressource proposée doit avoir accumulé au moins soixante (60) mois d'expérience démontrée à titre d'architecte de technologie au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois.* » Toutefois, la réponse à la question 5 de la

modification n° 2 stipule qu'« *Il incombe au soumissionnaire de préciser clairement la durée pendant laquelle la ressource a assuré la prestation des services de chaque catégorie et niveau dans le cadre de chaque projet cité. En réponse à l'exemple fourni, le soumissionnaire doit montrer combien de mois la ressource a agi à titre d'architecte de technologie dans le cadre du projet et combien de mois elle a agi à titre d'architecte-conseil de l'organisation dans le cadre du projet.* » Cette clarification semble indiquer que pour toute période calendaire donnée, une ressource peut préciser la durée des services dans une seule catégorie, mais jamais dans deux ou plus. Selon cette définition, aucune ressource de niveau 2 ne pourrait être proposée pour plus d'une catégorie, parce que cela exigerait un minimum de 120 mois de temps calendaire total pour une limite de seulement 96 mois. Afin de respecter l'exigence obligatoire O1 à l'échelle de deux catégories ou plus, une ressource doit, par conséquent, avoir des périodes de chevauchement. Selon notre expérience, il est courant pour une ressource de remplir des rôles complémentaires dans un projet. Cette pratique selon laquelle une seule personne expérimentée peut remplir un rôle principal, mais aussi prêter des services dans un rôle secondaire, ce qui rend la mission plus efficace, est également avantageuse pour l'État. L'État pourrait-il confirmer qu'il est possible d'associer des périodes d'expérience qui se chevauchent à deux catégories ou plus à l'intérieur de la même période de temps?

- R5.** *Oui, l'État acceptera des périodes d'expérience qui se chevauchent pour une ressource proposée pour deux catégories ou plus à l'intérieur de la même période de temps; par exemple, la ressource proposée a accumulé soixante (60) mois de service à titre d'architecte de technologie et d'architecte-conseil de l'organisation dans le cadre d'un ou plusieurs projets au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois.*
- Q6.** Une fois le contrat attribué, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention d'émettre une autorisation de tâches pour une ressource de niveau 2 et de demander au soumissionnaire retenu de fournir une ressource de niveau 3 dans ce rôle ou cette demande? Veuillez vous reporter à la pièce jointe B – « ... *les soumissionnaires doivent proposer au moins six (6) ressources différentes qui sont qualifiées pour les deux niveaux (2 et 3) des neuf (9) catégories de ressources.* »
- R6.** *Conformément à la pièce jointe B, on s'attend actuellement à ce que le nombre maximal de ressources qui serait exigé à tout moment donné pendant la durée de tout contrat subséquent soit de six (6). Par conséquent, les soumissionnaires doivent proposer un minimum de six (6) et un maximum de dix-huit (18) ressources différentes qui sont qualifiées pour les niveaux 2 et 3 des neuf (9) catégories de ressources. S'il émet une autorisation de tâches pour une ressource de niveau 2, l'état s'attendra à ce que le soumissionnaire retenu fournisse la ressource proposée pour cette catégorie et ce niveau ou une ressource équivalente si cette dernière n'est pas disponible, conformément à l'annexe D, Procédures d'attribution de tâches, et à l'alinéa (c), Remplacements d'individus spécifications, du paragraphe 7.18, Services professionnels - général, de la partie 7, Clauses du contrat subséquent.*

Q7 Puisque la matrice originale a maintenant été divisée en nouvelles matrices, et que beaucoup de travail, très près de la fin, doit être revu, sur le plan du travail lui-même mais également du processus d'assurance de la qualité, nous demandons respectueusement que la période de l'invitation à soumissionner soit prolongé d'une semaine.

R7 *L'État ne reportera pas la date de clôture de la DP.*

Q8 L'État peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser l'approche qui suit au lieu des renvois aux numéros de page?

Tous les projets qui font état de l'expérience relativement aux exigences obligatoires et cotées sont décrits en détail dans le curriculum vitæ du consultant fourni à l'appendice A. Les projets décrits dans le curriculum vitæ sont énumérés par ordre descendant et ils sont identifiés par numéro de projet (p. ex., Projet 20). L'expertise connexe à chaque critère obligatoire ou coté est indiquée dans la description du projet à l'aide du numéro du critère au début de la description de l'expérience (p.ex. {O1, C2}). Veuillez consulter les projets indiqués dans le curriculum vitæ pour vérifier chaque critère.

R8 *Les soumissionnaires doivent utiliser le format et l'approche exigés dans la DP.*

Q9 Est-ce que l'État pourrait considéré de prolonger l'invitation à soumissionner de 2 semaines?

A9 *Voir R7*

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.